

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 janvier 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 21 décembre 2011, que m'a adressée l'ancien Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), M. Efthimios Mitropoulos, au sujet de la résolution A.1044(27)* du 20 décembre 2011 sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis à l'encontre des navires au large des côtes somaliennes, adoptée par l'Assemblée biennale de l'OMI à sa vingt-septième session.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

---

* Le texte de cette résolution peut être consulté dans les archives du Secrétariat.

12-20434 (F) 130112 170112





Annexe

Lettre datée du 21 décembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale

Par la présente, je tiens à vous remercier vivement pour le rôle moteur que vous jouez sans relâche, ainsi qu'en témoigne la résolution 2020 (2011) du Conseil de sécurité, afin de mobiliser les États et les organisations régionales qui en ont la capacité dans la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis à l'encontre de navires au large des côtes somaliennes.

Je tiens également à vous remercier de la contribution que vous avez personnellement apportée à la promotion du thème choisi pour la Journée mondiale de la mer de l'Organisation maritime internationale (OMI), « Piraterie : orchestrer la réponse », et du plan d'action correspondant, non seulement par votre participation au lancement du plan en février, mais aussi par votre appui aux diverses initiatives menées par l'OMI et le secteur des transports maritimes aux fins d'élaborer et d'actualiser des directives, des bonnes pratiques de gestion et des recommandations connexes pour aider les équipages des navires à prévenir et réprimer les actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Ces initiatives ont été complétées par l'établissement d'un recueil de recommandations sur l'utilisation de personnel de sûreté armé sous contrat privé à bord de navires se trouvant dans la zone à haut risque et par des activités de renforcement des capacités menées dans la région par l'OMI au titre du Code de conduite de Djibouti et au moyen du Fonds d'affectation spéciale créé pour l'application de celui-ci.

Vous accueillerez certainement avec satisfaction les progrès enregistrés dans l'action commune engagée contre la piraterie moderne. Selon des statistiques récentes, si 33 navires et 733 marins étaient entre les mains de pirates en février (période où les chiffres avaient atteint des niveaux sans précédent), leur nombre est à présent tombé à presque un tiers de ce qu'il était alors, soit 13 navires et 265 marins.

Dans l'ensemble, on peut également se féliciter des excellentes relations de collaboration entretenues par l'OMI avec l'ONU, en particulier votre cabinet, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Cette collaboration a continué de porter ses fruits : elle a permis plusieurs avancées sur la voie de la réalisation de notre objectif commun, à savoir éliminer la piraterie dans les eaux agitées qui se situent au large de la Somalie, tout en traitant les causes profondes du problème.

À l'appui de cet objectif, l'Assemblée biennale de l'OMI, qui a conclu sa vingt-septième session le 30 novembre 2011, a adopté la résolution A.1044(27), sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis à l'encontre de navires au large des côtes somaliennes. Elle y accueille avec satisfaction la résolution 2020 (2011) du Conseil de sécurité, me prie de vous transmettre le texte de la résolution A.1044(27) afin que vous l'examiniez et preniez toute autre mesure que vous pourriez juger appropriée, et me demande de vous dire, ainsi qu'au Conseil de sécurité par votre entremise, que l'OMI vous sait gré des mesures que vous avez

prises en la matière. La présente fait suite à cette demande de l'Assemblée de l'OMI.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Efthimios **Mitropoulos**